

Rivières, dans le cœur de cette industrie; plusieurs collèges agricoles donnent des cours abrégés en sylviculture et une école pour gardes-forestiers a été établie à Berthierville par le Service Forestier de Québec.

La pratique de la sylviculture par les particuliers et les industriels est facilitée par les services fédéral et provinciaux, tant par leurs conseils que par la distribution des jeunes arbres. Le service forestier fédéral possède deux pépinières dans la Saskatchewan, l'une à Indian Head et l'autre à Sutherland, près de Saskatoon. Plus de 7,000,000 d'arbres sont annuellement distribués aux fermiers et aux éleveurs des Provinces des Prairies pour la plantation de bosquets destinés à servir d'écrans contre les grands vents. Avec certaines conditions, cette distribution est gratuite, le destinataire n'ayant à payer que le transport. Un total de 125,000,000 d'arbres ont été ainsi distribués.

La province d'Ontario imite cet exemple et distribue par an au moins 7,000,000 d'arbres provenant de ses cinq pépinières. Elle en fournit autant pour la création de forêts communales et des plantations sur les terres dénudées de la Couronne. Afin d'encourager la création de forêts communales par les villes et les municipalités, le gouvernement provincial se charge de planter gratuitement toute terre achetée par une municipalité à cet effet. Le Gouvernement aide aussi les comtés qui achètent des étendues de pas moins de 1,000 acres de terre pour les garder en forêt. Comme résultat de ces encouragements on trouve éparses dans la province 50 forêts communales, propriétés des municipalités, et huit autres forêts de comté beaucoup plus vastes. Les terres occupées et servant à des fins forestières sont exemptes de taxation jusqu'à concurrence de 10 p.c. de la superficie totale d'une ferme, mais pas au delà de 20 acres.

En Québec, une pépinière située à Berthierville sert de station de démonstration à l'École Forestière et est en même temps une école pour gardes-forestiers. Elle fournit pour la vente et la distribution dans la province des plants pour les forêts et des arbres d'ornementation. La capacité de la pépinière a été portée à 10,000,000 d'arbres. Une législation spéciale encourage la création de forêts communales, dont 76 sont aujourd'hui en existence et couvrent 594,059 acres.

## Section 6.—Utilisation des forêts.\*

**Historique.**—La forêt a toujours joué un rôle important dans la vie du pionnier du Canada, lui fournissant son matériel de construction et de chauffage, mais nuisant à son travail du sol. Le bois abattu pour le défrichement des premiers champs dépassait généralement ce dont il pouvait avoir besoin, et dans bien des cas, ce qui serait aujourd'hui un bois d'une valeur considérable était empilé et brûlé par le colon. Le commerce local de bois a commencé en Nouvelle-France après 1650. Les premiers efforts de conservation forestière consistaient en la mise de côté de certaines régions de bois en futaie pour l'usage de la marine et les premières exportations de bois ont été des mâts et autres pièces servant à la construction navale. Bien avant la fin du dix-septième siècle il y avait de nombreuses scieries le long du St-Laurent. Bien qu'il n'y ait pas de registre du commerce transatlantique de bois autre que pour la construction maritime sous le régime français, on a fait de nombreuses expéditions de planches et principalement de douves aux Antilles françaises. La construction navale devint une importante industrie locale et donna une forte impulsion à l'exploitation forestière.

\*Un article sur "l'histoire du commerce de bois canadien", par A. R. M. Lower, M.A., a paru dans l'Annuaire du Canada de 1925, pp. 323-329.